Bac Général HLP + LLCER (Humanités, littérature et philosophie et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hlp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Humanités, littérature et philosophie

Session 2025 • Jour 2

Code sujet **25-HLPJ2NC1** 4 heures

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Exercice 1 — Interprétation littéraire : la métamorphose du personnage par la violence de la guerre
1 réponses • sujet p. 2–2

Exercice 2 — Essai philosophique : les effets de la violence
1 réponses • sujet p. 2–2

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Exercice 1

10 points

Interprétation littéraire : la métamorphose du personnage par la violence de la guerre

interprétation littéraire

Question Première partie

Sujet p. 2

> Comment la violence de la guerre métamorphose-t-elle le personnage ?

Dans cet extrait du *Livre des Nuits*, publié en 1985, Sylvie Germain raconte le retour de Théodore-Faustin Péniel, grièvement blessé lors de la guerre de 1870. Il survit à l'attaque, mais les conséquences du combat bouleversent durablement son corps, sa parole et son rapport au monde. Comment la violence de la guerre métamorphose-t-elle le personnage ? Le texte met d'abord en scène une blessure qui anéantit ses perceptions et interrompt sa parole, puis montre les transformations physiques et intérieures qui persistent après le combat, avant de souligner son isolement et l'impossibilité de retrouver son existence antérieure.

L'attaque est d'abord racontée au plus près des sensations de Théodore-Faustin. Le sifflement qu'il entend « au-dessus de sa tête » s'éteint « en un son mat et mou » (l. 1-2) : le passage d'un son aigu à un bruit sourd fait ressentir la brutalité de l'impact sans en détailler directement le geste. La disparition du cheval et du cavalier, puis de « tout », jusqu'au ciel (l. 2-3), traduit la désorientation du blessé. L'image du ciel « submergé par un afflux de sang » (l. 3-4) brouille la frontière entre paysage et blessure, comme si la violence envahissait tout son champ de vision. Le sang lui remplit « les yeux et la bouche » (l. 4-5) : il atteint à la fois sa perception et sa capacité à parler. Le récit oppose en outre la victime au cavalier qui « poursuivait sa course droit devant lui », dansant « avec souplesse » sur sa selle (l. 6-8). La fluidité du mouvement du cavalier contraste avec l'effondrement de Théodore-Faustin. Celui-ci tente de prononcer un mot, le nom de son père qu'il voulait crier à Noémie pour qu'elle le donne à leur fils, mais ce mot « se no[ie] aussitôt » (l. 5-6). La blessure interrompt donc une parole liée à la transmission familiale et atteint ses liens affectifs.

La guerre ne prend pas fin pour lui avec l'attaque : elle est personnifiée comme une force qui « s'installa au-dedans même du corps de sa victime » et s'y prolongea « pendant près d'un an » (l. 9-11). Le contraste entre un conflit de « moins d'un mois » et cette longue convalescence souligne la durée des séquelles. Couché, les membres « inertes » (l. 11-12), Théodore-Faustin doit « réapprendre à marcher », puis « tout réapprendre, à commencer par lui-même » (l. 12-13). Cette gradation va de la rééducation physique à la reconstruction de son identité. La formule « Tout en lui avait changé » (l. 13) annonce cette métamorphose générale, que le récit rend concrète à travers sa voix, son rire et son visage.

Sa voix, autrefois au timbre « grave » et aux inflexions « si douces », est devenue « criarde et syncopée », avec des accents « heurtés » et « trop puissants » (l. 13-16). Ces termes font entendre une parole désormais dissonante. Le personnage cherche ses mots et les assemble en phrases « désarticulées, incohérentes presque » (l. 16-17). La comparaison de ses « débris de phrases » avec des « poignées de cailloux » lancées à la tête de ses interlocuteurs (l. 17-18) transforme la parole en geste agressif : sa relation aux autres est elle aussi affectée. Son rire, qui le prend « sept fois par jour », est qualifié de « mauvais » et ressemble davantage à un « grincement de poulie rouillée » qu'à un rire (l. 19-21). Cette comparaison mécanique et déplaisante lui retire toute spontanéité joyeuse et montre que son corps est traversé par un symptôme qu'il ne maîtrise pas. Enfin, le coup de sabre du uhlan a « fracassé la moitié du crâne et de la face » ; la cicatrice divise son visage « en deux pans inégaux » (l. 22-25). La description insiste sur la trace

FormaV - document d'entraînement non officiel

visible de la violence. Lors des crises, la peau trop tendre du crâne se gonfle et tremble « comme un morceau de cire molle » (l. 25-27), image qui souligne la fragilité du corps blessé et l'étrangeté de son apparence.

La métamorphose modifie aussi la place de Théodore-Faustin dans le monde. À son retour, la campagne qu'il avait traversée un an plus tôt porte les marques de la guerre : les champs sont « bouleversés », les ponts « effondrés » et les villages « réduits en cendre » (l. 28-31). La dévastation du paysage fait écho à celle du personnage. Les habitants paraissent « méfiants », « repliés sur leurs deuils et leur honte » et ont « un air traqué » (l. 30-32) : le conflit a meurtri la collectivité tout entière. Mais Théodore-Faustin rentre seul : ses compagnons sont morts ou déjà revenus dans leurs familles (l. 32-34). La répétition de « Il rentrait seul » (l. 32 et 34) insiste sur son isolement. Il a beau être félicité et décoré (l. 27-28), il ne ressent « ni joie ni hâte » et demeure « indifférent » (l. 34-35). La dernière phrase, « Il était dorénavant, et pour toujours trop tard » (l. 35-36), donne au retour une portée tragique : il a survécu, mais le temps perdu lui paraît irrémédiable et il ne peut simplement reprendre le cours de son ancienne vie. Le texte ne précise pas ce qu'il advient ensuite de sa famille ; il montre toutefois que la blessure a interrompu une parole de transmission et qu'il revient profondément transformé.

Ainsi, Sylvie Germain présente la violence de la guerre comme une métamorphose qui dépasse largement la blessure visible. Elle bouleverse les perceptions du soldat, marque son corps, altère sa voix et son rire, puis le sépare de ses compagnons et de son existence d'avant. La guerre, désormais installée « au-dedans » de lui, ne s'efface pas avec le retour à la maison : survivre ne signifie pas retrouver sa vie antérieure.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La guerre métamorphose Théodore-Faustin dans son corps, sa parole, son identité et ses relations aux autres. La personnification d'une guerre qui « s'installa au-dedans même du corps » (l. 9-11) montre que ses effets se prolongent après le combat. Revenu seul, défiguré et indifférent, il ne retrouve pas son existence d'avant ; la formule finale « pour toujours trop tard » (l. 35-36) donne à cette rupture une portée tragique.

Exercice 2

10 points

Essai philosophique : les effets de la violence

essai philosophique

Question Deuxième partie

Sujet p. 2

> Peut-on réparer les effets de la violence ?

Introduction. La violence est une atteinte imposée à une personne ou à un groupe : elle peut blesser le corps, atteindre la vie psychique, détruire des biens, priver de liberté ou rompre des liens de confiance. Réparer, c'est répondre à un dommage et tenter d'en corriger les conséquences. À première vue, cela paraît possible : on peut soigner une blessure, reconstruire un logement détruit ou indemniser une victime. Mais réparer ne signifie pas nécessairement effacer ce qui s'est passé. Certaines pertes sont irréversibles, et une compensation ne rend pas toujours l'équivalent de ce qui a été perdu. Peut-on alors réparer les effets de la violence sans prétendre annuler l'événement ? Nous montrerons d'abord que des réparations concrètes peuvent atténuer certains dommages ; nous verrons ensuite que toute réparation rencontre des limites ; nous défendrons enfin l'idée d'une réparation conçue comme un processus de soin, de justice et de reconstruction.

I. Certains effets de la violence peuvent être réparés ou atténués. Au sens matériel, réparer consiste souvent à remettre en état ce qui a été endommagé. Une blessure peut être soignée, un bâtiment reconstruit et un bien rendu ou remplacé. La violence a alors produit un dommage auquel une action concrète peut apporter une réponse. La réparation ne supprime pas forcément toutes les traces de l'atteinte, mais elle peut restaurer une part de la santé, de l'autonomie ou des conditions de vie de la personne touchée.

Les effets psychiques peuvent aussi faire l'objet d'un accompagnement. Une écoute attentive, des soins adaptés et le soutien de proches peuvent aider une victime à reprendre progressivement une vie qu'elle ne parvenait plus à envisager. Cet accompagnement ne consiste pas à décider à sa place qu'elle est guérie : il lui donne des ressources pour retrouver sa capacité d'agir et avancer à son rythme.

La justice contribue également à la réparation. Établir les faits, reconnaître la responsabilité de l'auteur et, lorsque cela est approprié, accorder une indemnisation permettent de nommer le tort subi et de ne pas laisser entendre qu'il serait négligeable. Une sanction juste et proportionnée affirme que la violence n'est pas légitime. Toutefois, punir l'auteur ne suffit pas nécessairement à répondre aux besoins de la victime : la sanction traite la responsabilité, tandis que la réparation doit aussi considérer les conséquences concrètes de l'atteinte.

II. Pourtant, réparer ne signifie pas toujours revenir à l'état antérieur. Certains dommages ne peuvent être annulés. La mort d'une personne ne peut être compensée au sens strict par une somme d'argent. De même, une perte durable de santé, une capacité détruite ou un lien rompu ne sont pas nécessairement restituables. Une indemnisation peut reconnaître le préjudice et aider à faire face à ses conséquences, mais elle ne rend pas exactement ce qui a été perdu. Confondre compensation et équivalence reviendrait à supposer que tout dommage peut recevoir un prix qui le neutralise.

Les séquelles psychiques peuvent, elles aussi, persister longtemps après la fin de l'agression. On ne peut imposer à une personne un délai de guérison ni exiger d'elle qu'elle « tourne la page » ou pardonne. Une telle exigence risquerait de méconnaître sa souffrance et de lui faire subir une nouvelle pression. À l'échelle collective, la cessation des affrontements ne suffit pas non plus à rétablir les liens : les deuils, les déplacements et la défiance peuvent durer. Une procédure de réparation qui prétendrait clore les blessures sans écouter les personnes concernées resterait donc insuffisante.

FormaV - document d'entraînement non officiel

III. La réparation peut néanmoins rendre possible une reconstruction. Si l'on ne la confond pas avec l'effacement du passé, la réparation conserve un sens essentiel. Elle peut réunir des soins, une indemnisation, le rétablissement de droits, une réponse judiciaire et la reconnaissance publique des faits. Ces actions visent à réduire autant que possible les conséquences du dommage et à éviter que la victime soit abandonnée à celles-ci. Elles doivent être adaptées aux besoins de la personne concernée, sans lui imposer une manière particulière de se reconstruire.

La réparation ne doit pas non plus être confondue avec l'oubli ou la réconciliation forcée. Reconstruire des relations de confiance peut être souhaitable, mais cela ne peut effacer la responsabilité ni reposer sur une obligation faite aux victimes de pardonner. La reconnaissance du tort et le respect de la parole des personnes touchées sont des conditions importantes d'une réparation qui ne nie pas la violence subie.

Enfin, réparer suppose de chercher à empêcher la répétition de la violence. Soigner et indemniser après coup sont nécessaires, mais insuffisants si les mêmes atteintes peuvent se reproduire. Protéger les personnes et agir sur les situations qui rendent la violence possible donnent à la réparation une dimension tournée vers l'avenir. Cela ne change pas le fait que le dommage a eu lieu ; cela peut toutefois limiter la prolongation de ses conséquences et prévenir de nouveaux torts.

Conclusion. On peut réparer certains effets de la violence en soignant, en compensant des pertes, en rétablissant des droits et en reconnaissant le tort subi. Mais réparer ne signifie pas annuler l'événement ni restituer parfaitement ce qui a été détruit : certains dommages demeurent irréversibles. La réparation est donc possible comme processus de soin, de justice et de reconstruction, à condition de respecter le rythme et les besoins des personnes concernées. Elle ne fait pas que rien ne s'est passé ; elle répond au tort et cherche à rendre de nouveau possible une vie digne, tout en prévenant de nouvelles violences.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui, on peut réparer certains effets de la violence par les soins, l'indemnisation, la justice, la reconnaissance du tort et la reconstruction. Mais réparer ne signifie ni effacer l'événement ni rendre exactement ce qui a été perdu : certains dommages sont irréversibles. La réparation est donc possible comme processus de soin et de reconstruction, non comme retour parfait à l'état antérieur.

Sujet : https://www.sujetdebac.fr/annales-pdf/2025/spe-humanites-litterature-philo-2025-nouv-caledonie-2-sujet-officiel.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.